



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

Mme Josiane BOIZIAU - M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - Mme Nathalie COURGEON - M. Anthony GARNIER - Mme Sylvie LE MOAL – Mme Patricia LEBOSSÉ - Mme Sylvie LECOMTE - Mme Suzanne LELAURE - M. Claude LERAY – Mme Géraldine MOREAU - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN – Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. Bruno MICHEL

Mme Magali JAHAN

POUVOIRS

Mme Magali JAHAN donne pouvoir à Mme Patricia LEBOSSÉ

M. Bruno MICHEL donne pouvoir à Mme Florence SALOMON

Mme Nathalie COURGEON a été désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du 09 février 2017
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe logements locatifs
4. Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe logements locatifs
5. Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal
6. Approbation du compte administratif 2016 du budget principal
7. Vote des subventions 2017 aux associations locales
8. Vote des subventions 2017 aux associations extérieures
9. Vote des participations et subventions 2017 aux écoles
10. Vote de l'enveloppe 2017 attribuée pour la formation des élus
11. Vote de la subvention d'équilibre 2017 du budget du CCAS
12. Admissions en non-valeur
13. Vote de la fiscalité locale 2017
14. Groupement d'achat d'électricité – Avenant à la convention constitutive avec SYDELA
15. Comptes rendus de Commissions / Comités
16. Questions diverses



1. Approbation du Procès-verbal du 09 février 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 09 février 2017.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Par délibération du 19 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prise en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

D2017-005	10-févr.-17	SPIE	Remplacement variateur Restaurant scolaire	1 272,00 €
D2017-006	28-févr.-17	BERGER LEVRAULT	Mise en place du service Chorus Portail Pro	720,00 €
D2017-007	28-févr.-17	Mairie Expert	(Pédago Fiche - Documentation administrative)	286,80 €
D2017-008	28-févr.-17	HEXATEL	Contrat de maintenance téléphonique	360,00 €
D2017-009	28-févr.-17	HEXATEL	Équipements téléphonique	3 108,00 €
D2017-010	14-févr.-17	VERALIA	entretien fertilisation terrain foot	1 584,00 €
D2017-011	27-févr.-17	YESSS électrique	matériel élec	108,68 €
D2017-012	27-févr.-17	LEBERT	fourniture acier	329,70 €
D2017-013	28-févr.-17	Frans Bonhomme	fourniture voirie	2 039,54 €
D2017-014	2-mars-17	CHRONOFEU	Rechargement de cartouche désenfumage	148,25 €
D2017-015	2-mars-17	MONNIER	travaux avertisseur incendie salle poly	2 241,31 €
D2017-016	6-mars-17	LES EDITIONS EDELIOS	Fournitures scolaire Ecole H.A	114,00 €
D2017-017	6-mars-17	LEGLOB	Matériel audio Salle ALTHEA	223,00 €
D2017-018	7-mars-17	ANNONCES MEDICALES	Annonce pour recherche de médecin généraliste	576,00 €
D2017-019	8-mars-17	CHALLENGER	achat corbeilles pour place st pierre	227,88 €
D2017-020	9-mars-17	LÉCHÉE-JAN-MAINE-ENVIRONNEMENT	curage égouts, vidange fosse resto scolaire	montant au temps passé
D2017-021	10-mars-17	MG	changement porte d'entrée mairie	3 200,00 €
D2017-022	10-mars-17	CRÉ ARTI PIERRE	changement porte d'entrée mairie-placage pierre de tuffeau	702,00 €
D2017-023	13-mars-17	MEDIALEX CENTRALE DES MARCHES	Annonces marchés de travaux bibliothèque (papier d'électronique)	506,64 €
D2017-024	14-mars-17	BHD industries	achat bâches pour stand	566,74 €
			TOTAL	18 314,54 €

3. N°2017-03-15 Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe logements locatifs

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ont été ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au receveur de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes et régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe logements locatifs dans les conditions exposées ci-dessus.

4. N°2017-03-16 Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe logements locatifs

Monsieur Laurent COQUET présente aux membres du Conseil Municipal, les résultats du Compte Administratif de l'année 2016 du budget annexe logements locatifs comme suit :

	INVESTISSEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2015 (001 du BP 2016)	0,00	12 051,58	12 051,58
Opérations de l'exercice 2016	27 850,94	21 446,09	-6 404,85
TOTAL	27 850,94	33 497,67	5 646,73
Reste à réaliser	0,00	00,00	
Résultats de clôture 2016	0,00	5 646,73	0,00

	FONCTIONNEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2015 (002 du BP 2016)	0,00	400,09	
Opérations de l'exercice 2016	6 374,67	30 306,84	23 932,17
TOTAL	6 374,67	30 706,84	24 332,26
Résultats de clôture 2016		24 332,26	

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'adopter le Compte Administratif 2016 du budget annexe logements locatifs tel que présenté ci-dessus.

5. N°2017-03-17 Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal

Monsieur Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ont été ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au receveur de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes et régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal dans les conditions exposées ci-dessus.

6. N°2017-03-18 Approbation du compte administratif 2016 du budget principal

Monsieur Laurent COQUET présente aux membres du Conseil Municipal, les résultats du Compte Administratif de l'année 2016 du budget principal comme suit :

	INVESTISSEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2015 (001 du BP 2016)	68 592,00		-68 592,00
Opérations de l'exercice 2016	223 191,89	476 535,72	253 343,83
TOTAL	291 783,89	476 535,72	184 751,83
Reste à réaliser	411 636,87	61 065,61	-350 571,26
Résultats de clôture 2016	00,00	184 751,83	184 751,83

	FONCTIONNEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2015 (002 du BP 2016)	0,00	176 001,58	
Opérations de l'exercice 2016	1 501 365,59	1 853 093,17	351 727,58
TOTAL	1 501 365,59	2 029 094,75	527 729,16
Résultats de clôture 2016		527 729,16	

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le Compte Administratif 2016 du budget principal de la commune dans les conditions exposées ci-dessus.

7. N°2017-03-19 Vote des subventions 2017 aux associations locales

Monsieur Laurent COQUET expose aux membres du Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions des associations locales 2017, étudiés en commission finances du 22 février 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter les subventions 2017 aux associations locales comme présentées ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2017
Loisirs et culture	1 491,00
ACC	100,00
Comité jumelage	1 001,60
Amicale retraités	902,80
Conquérante musique	910,00
Conquérante couffé foot	2 100,00
Club alpin français	500,00
Basket club couffé	900,00
Amicale laïque	500,00
TOTAL	8 405,40

8. N°2017-03-20 Vote des subventions 2017 aux associations extérieures

Monsieur Laurent COQUET expose aux membres du Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions des associations extérieures 2017, étudiés en commission finances du 22 février 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de voter les subventions 2017 aux associations extérieures comme présentées ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2017
ARRA	85,00
Souvenir français	50,00
Comité pour Loire de demain	50,00
L'outil en main	45,00
TOTAL	230,00

9. Vote des participations et subventions 2017 aux écoles

9.1. N°2017-03-21 Participation communale 2017 pour fournitures et livres scolaires

La Commission finances propose aux membres du Conseil de voter la participation communale au titre des dépenses de fournitures et de livres scolaires pour l'année 2017 aux deux établissements scolaires du 1^{er} degré de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2017, aux deux écoles de la commune une participation au titre des fournitures et livres scolaires de la façon suivante :

- Ecole Hugues Aufray :	52,50 € x 175 élèves =	9 188,00 €
- Ecole Saint Joseph :	52,50€ x 192 élèves =	10 080,00 €

9.2. N°2017-03-22 Participation 2017 aux frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph en contrat d'association

Conformément à la Loi n° 2005-5 du 5 janvier 2005 – article L.442-5 relative au contrat d'association à l'enseignement public conclu entre l'État et des établissements d'enseignement privés du premier et du second degré,

Conformément à la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 portant sur les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Considérant le contrat d'association conclu en vertu des dispositions de la Loi du 31 décembre 1959 modifiée entre l'État et l'Ecole primaire privée mixte Saint-Joseph – 16, rue des Marronniers – signé le 23 octobre 2006 et prenant effet au 1^{er} septembre 2006,

Considérant que les dépenses de fonctionnement de l'Ecole primaire publique mixte Hugues Aufray de la Commune sont de 702,60 € par élève,

Considérant le budget prévisionnel présenté par l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Établissement Catholique) pour une demande de participation des frais de fonctionnement de l'Ecole primaire privée mixte Saint-Joseph à hauteur de 638,67 € par élève,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole primaire privée mixte Saint-Joseph de Couffé d'un montant de 638,67 € par élève de domicilié sur la commune au cours de l'année 2016.

Le mandatement sera effectué par trimestre :

- 1^{er} trimestre : 213 € par élève domicilié sur la commune
- 2^{ème} trimestre : 213 € par élève domicilié sur la commune
- 3^{ème} trimestre : 212 € par élève domicilié sur la commune

La participation aux frais de fonctionnement du 3^{ème} trimestre sera réajustée en fonction du nombre d'élèves scolarisés à la rentrée de septembre 2017.

9.3. N°2017-03-23 Participation 2017 livres bibliothèque école publique Hugues Aufray

La Commission finances propose aux membres du Conseil de voter la participation communale au titre des dépenses de livres de bibliothèques pour l'école Hugues Aufray

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2017, une participation de 450 € à l'école Hugues Aufray pour l'achat de livres de bibliothèque.

9.4. N°2017-03-24 Participation communale 2017 fournitures administratives pour l'école Hugues Aufray

La Commission finances propose aux membres du Conseil de voter la participation communale au titre des dépenses de fournitures administratives 2017 attribuée à l'école publique Hugues Aufray :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une participation de 1 200 € à l'école Hugues Aufray, pour les dépenses de fournitures administratives.

9.5. N°2017-03-25 Participation communale animation pédagogique et sortie scolaire

La Commission finances propose aux membres du Conseil de voter les subventions communales au titre des activités extra-scolaires (animations pédagogiques et sorties scolaires) pour l'année 2017 aux deux établissements du 1^{er} degré de la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux deux écoles de la commune :

Sortie scolaire :

- Ecole Hugues Aufray : 17,50 € X 175 élèves = **3 062,50 €**
- Ecole Saint Joseph : 17,50€ X 192 élèves = **3 360,00 €**

Animations pédagogiques :

- Ecole Hugues Aufray : **450 €**
- Ecole Saint Joseph : **450 €**

10. N°2017-03-26 Vote de l'enveloppe 2017 attribuée pour la formation des élus

Madame le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal en application des articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et, le cas échéant, L. 2123-22. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

En 2016 le montant prévu pour la formation des élus est de 1 144,00€. A la clôture du budget 2016, le montant des crédits consommés pour cette formation est de 676,00€ soit un solde de 468,00€.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant minimum égal à 2% des indemnités de fonction des élus municipaux soit consacrée pour l'année 2017 à la formation des élus et d'affecter des crédits n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice de 2016 au budget 2017. Ce qui fait un montant total de 1 628,00€, soit 2,80% des indemnités de fonction des élus municipaux pour l'année 2017.

Madame le maire indique qu'au vu de l'enveloppe proposée les élus pourront bénéficier d'une journée de formation à minima tous les quatre ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget 2017, une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 628,00€ pour la formation des élus municipaux, soit 2,80% des indemnités de fonction des élus municipaux.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

11. N°2017-03-27 Vote de la subvention d'équilibre 2017 du budget du CCAS

La Commission finances propose aux membres du Conseil de voter la subvention annuelle de fonctionnement 2017 pour équilibrer le budget de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention suivante au C.C.A.S. de la commune de COUFFE d'un montant de 3 263,43 €.

12. N°2017-03-28 Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal est informé du contenu de la liste de créances irrécouvrables transmise le 13 mars 2017 par la Trésorerie Publique d'Ancenis, pour le budget principal de la commune comme suit :

Numéro de la pièce	Reste dû à présenter (€)
2010R- 5-6	15,50
2015R- 78-2	10,50
2015R- 83-186	17,50
Total	43,50

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur le montant de 43,50€ sur le budget principal 2017.

13. N°2017-03-29 Vote de la fiscalité locale 2017

Considérant l'état n°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et les bases d'imposition prévisionnelles 2016 pour la Commune de Couffé,

Considérant le budget de l'année 2017,

Considérant l'augmentation des bases d'imposition de 2016,

Considérant les taux moyens communaux au niveau national et départemental,
Considérant la faiblesse des bases d'imposition sur la commune,
Considérant l'analyse prospective réalisée en 2016,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'impositions des 3 taxes pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : taux de 17,93%
- Taxe foncière bâtie : taux de 17,68%
- Taxe foncière non bâtie : taux de 41,33 %.

14. N°2017-03-30 Groupement d'achat d'électricité - Avenant N°1 à la convention constitutive avec SYDELA

Par délibération en date du 19 mars 2015, le Conseil Municipal avait accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité de SYDELA et avait autorisé le Maire à signer cette convention. Celle-ci a permis à la commune de bénéficier de tarifs d'électricité négociés sur ses différents contrats grâce à un volume d'achat conséquent.

Afin de simplifier les modalités d'adhésion de nouveaux membres, le SYDELA propose de modifier la convention constitutive par le biais d'un avenant permettant à un nouveau membre d'y adhérer à tout moment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'Ordonnance le 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes électricité,

Vu la proposition d'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commandes électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité de SYDELA annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer le présent avenant N°1 et à prendre toutes les dispositions nécessaire à l'application de cette délibération.

15. Commissions et Comités consultatifs

- 15.1. SYDEGO
- 15.2. Commission urbanisme
- 15.3. Avancement de la révision du PLU
- 15.4. Comptages routiers
- 15.5. PATA et Enduits d'usure
- 15.6. Commission municipale affaires scolaires
- 15.7. Conseil d'école
- 15.8. Comité consultatif animation culturelle

16. Questions diverses

- 16.1. Élu(e) référent « milieu aquatique » de la COMPA : Pascal ROBIN est désigné.
- 16.2. Visite du S. Préfet du 21 mars 2017
- 16.3. Planning des permanences pour les prochaines élections demandé pour le prochain conseil

Séance levée à 22h15

SÉANCE N°03 – PROCÈS VERBAL : Délibérations N°2017-03-15 à N°2017-03-30

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 17

L'an deux mille dix-sept le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

Mme Josiane BOIZIAU - M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - Mme Nathalie COURGEON - M. Anthony GARNIER - Mme Sylvie LE MOAL – Mme Patricia LEBOSSÉ - Mme Sylvie LECOMTE - Mme Suzanne LELAURE - M. Claude LERAY – Mme Géraldine MOREAU - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN – Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. Bruno MICHEL
Mme Magali JAHAN

POUVOIRS

Mme Magali JAHAN donne pouvoir à Mme Patricia LEBOSSÉ
M. Bruno MICHEL donne pouvoir à Mme Florence SALOMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie COURGEON

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
BOIZIAU Josiane		LELAURE Suzanne	
BOURCIER Rémy		LERAY Claude	
COQUET Laurent		MOREAU Géraldine	
CORABOEUF Martine		NAUD Dominique	
COURGEON Nathalie		RICHARD Bertrand	
GARNIER Anthony		ROBIN Pascal	
LE MOAL Sylvie		SALOMON Florence	
LEBOSSÉ Patricia		SOULARD Éric	
LECOMTE Sylvie			

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie.